

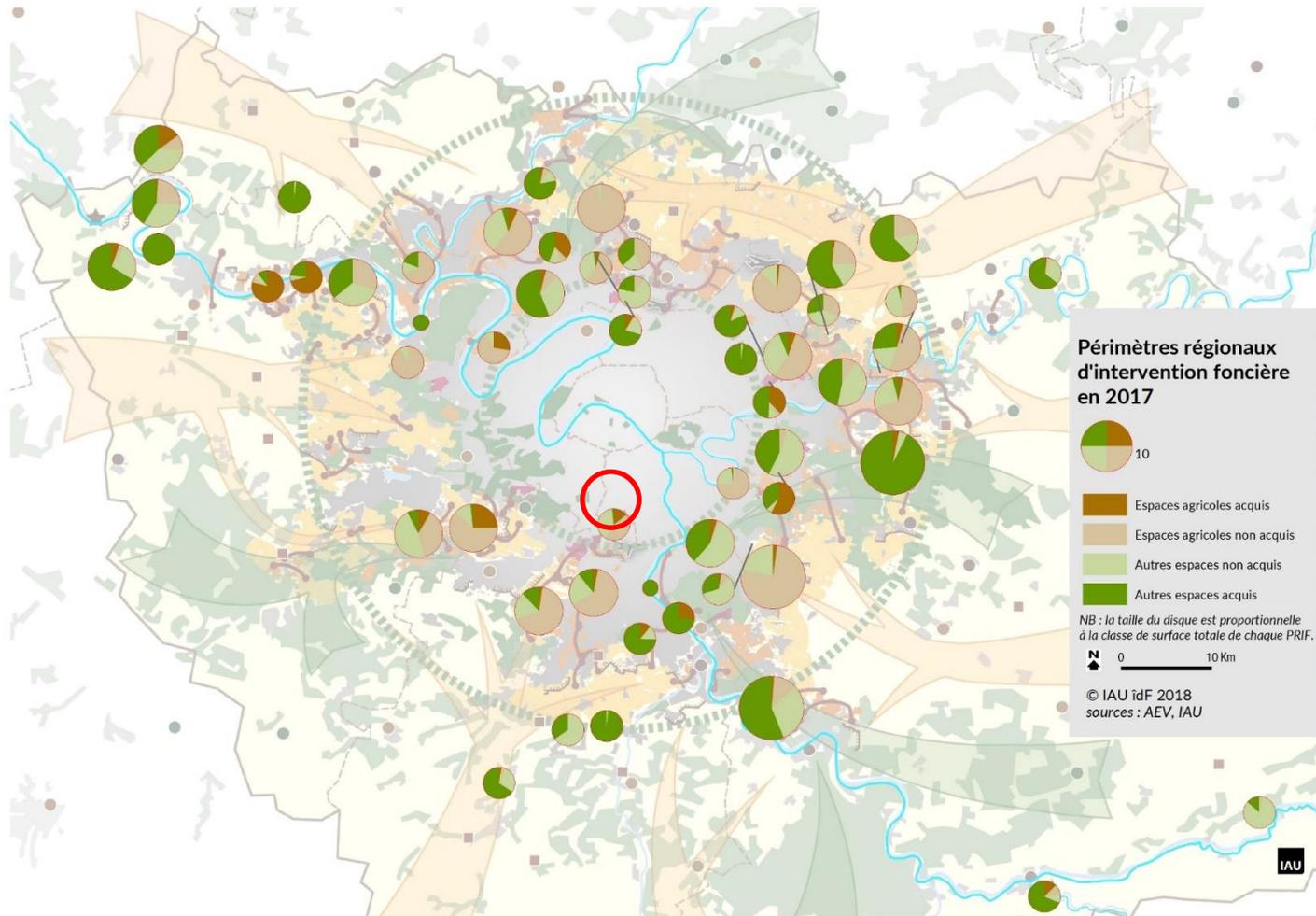


ESPACE NATUREL RÉGIONAL
DE MONTJEAN

ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE MONTJEAN

PRIF crée en :	2015
Superficie totale du PRIF :	155 ha
Total acquis :	25 ha

PRÉSENTATION



PRÉSENTATION

Espace naturel régional de la plaine de Montjean



Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020



Superficie de PRIF
par commune :

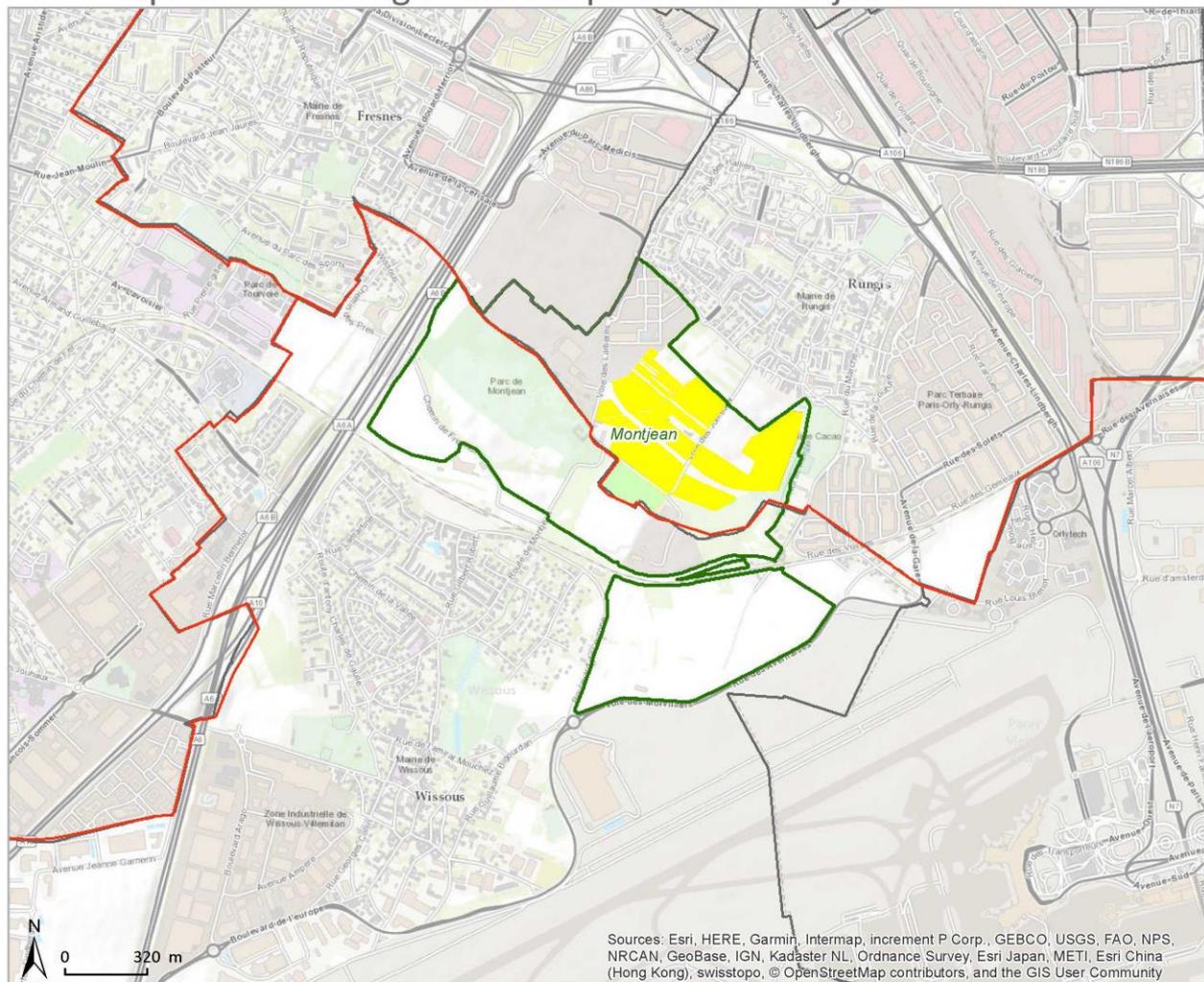
Rungis (94) : 60 ha
Wissous (91) : 95 ha

-  PRIF
-  ZPENS déléguées à l'AEV
-  Réserves naturelles régionales
-  Îles de loisirs régionales
-  Itinéraires de randonnée
-  Limites départementales

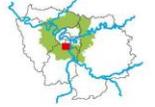
1:20 000

PRÉSENTATION

Espace naturel régional de la plaine de Montjean



Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020



Superficie de PRIF par commune :
Rungis (94) : 60 ha
Wissous (91) : 95 ha

- PRIF
- Nature des espaces acquis en jouissance
 - espace boisé
 - espace agricole
 - espace naturel
 - espace paysager
 - plan d'eau / eau
 - autre
- Limites départementales

1:20 000

PRÉSENTATION

L'Espace naturel régional de la Plaine de Montjean, creusée par le ru de Rungis, est le secteur agricole « témoin » du naguère vaste plateau de Longboyau. Elle est constituée de ce qui n'a pas été urbanisé sur le territoire de ses trois communes de situation (Rungis, Fresnes, Wissous). Cette plaine est actuellement principalement occupée par des grandes cultures, un peu de maraîchage, de l'horticulture et des espaces naturels.

Les enjeux y sont liés au développement urbain (pression foncière), à la pérennisation des terres agricoles et l'évolution des pratiques agronomiques, au maintien et à la valorisation de la qualité des paysages, de l'environnement et des ressources (eau et sol), et à la remise à l'air libre, à terme, du ru de Rungis (busé) et de son vallon (remblayé). Le ru de Rungis est un affluent de la Bièvre.

Le PRIF de Montjean (155 hectares : environ 60 ha sur Rungis et 95 ha sur Wissous), répartis en 120 ha agricoles et 35 ha d'espaces boisés et naturels, contribue à stabiliser des fronts urbains en préservant l'agriculture péri-urbaine, à mettre en valeur les paysages et à restaurer les continuités écologiques.

Cadre réglementaire et administratif :

- **SAGE de la Bièvre**



Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

www.aev-iledefrance.fr



AEV Île-de-France



@aeviledefrance